



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

filière bois

Question écrite n° 30801

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les attentes de la filière « forêt-bois ». Ses représentants ont ainsi récemment rappelé que le secteur de la forêt est un secteur stratégique pour l'emploi qui représente aujourd'hui quatre-cent-cinquante mille emplois pour un chiffre d'affaires de soixante milliards d'euros. La filière a par ailleurs décidé de s'unir autour d'un projet commun "Projet forêt-bois pour la France", qui s'attèle à la fois à pérenniser les forêts et à mieux valoriser le bois. Il convient notamment d'insister sur les vertus du bois-énergie dont le développement est encore à la peine, et les forêts françaises sous-exploitées, alors que notre pays bénéficie d'un potentiel considérable dans ce domaine. Les acteurs du secteur réclament donc un contrat d'avenir avec le Gouvernement qui permettrait d'améliorer la compétitivité et la performance de toute la filière, avec pour objectif la création, d'ici 2020, de vingt-cinq mille emplois durables et non délocalisables. Ils comptent donc sur l'examen de la loi d'avenir sur l'agriculture qui doit débiter en janvier 2014 pour que des mesures concrètes soient adoptées en ce sens. Il lui demande donc de lui indiquer les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'enjeu économique majeur pour la filière forêt-bois française réside avant tout dans sa capacité à promouvoir des solutions industrielles compétitives sur les marchés domestiques et à l'exportation, à créer des emplois en France en dynamisant la gestion forestière et en développant, notamment dans la construction, l'utilisation du bois, matériau renouvelable reconnu pour ses capacités à stocker du carbone. Cet enjeu est bien identifié et fait l'objet de débats dans le cadre de l'élaboration du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, actuellement en préparation, laquelle s'appuie notamment sur les conclusions de la mission confiée par le Premier ministre à M. Jean-Yves Caultet, député de l'Yonne, sur la forêt française et la filière bois ainsi que sur les recommandations issues de la mission interministérielle commandée par les ministres en charge du redressement productif, de l'écologie et de l'agriculture. C'est sur la base de ces éléments, présentés aux acteurs de la filière lors du conseil supérieur de la forêt et du bois du 6 mai dernier, que le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'appuie pour élaborer le volet « forêt » du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, lequel sera présenté au Conseil des ministres à l'automne avant d'être soumis à l'examen du Parlement. Enfin, les propositions formulées par les acteurs de la filière dans le cadre des rencontres régionales de l'agroalimentaire et du bois permettront de bâtir un plan national d'action pour la filière forêt-bois, qui prendra en compte l'ensemble des difficultés auxquelles elle est actuellement confrontée, et valorisera son rôle en termes économique et environnemental.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30801

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6786

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9439